



## Question concernant droit de rétractation

-----  
Par Elodiec91410

Bonjour hier un démarcheur en électricité m'a fait signé un contrat apres avoir reçu le mail avec ledit contrat je me suis rétracté car le démarcheur ne m'avait pas dit la vérité sur les tarifs.

Ma question est la suivante je dispose d'un délai de 14 jours pour me rétracter, je me suis rétracté le jour de la signature est ce valable ou j'aurais du attendre 24h ? Contrat signé le 06/09/21 demande de rétractation le même jour 06/09/31

-----  
Par tomateverte

Bonjour,

effectivement vous disposé de 2 semaines pour vous rétracter.

Je vous conseille de contacter a nouveau le fournisseur pour bien confirmer la prise en charge de votre rétractation et confirmer qu'il n'ya pas de frais à cette entourloupe.

-----  
Par osram

Bonjour,

Quel procédé de rétractation ?

Relisez les CGV et vérifiez si cette rétractation doit être faire en recommandé AR.

-----  
Par Elodiec91410

J'ai fait un recommandé avec AR par précaution et j'ai aussi appelé au téléphone hier et il m'ont envoyé une confirmation de la rétractation à la suite de mon appel par e-mail l'après midi. Ce qui n'a pas empêché un mail d'activation de mon service de facturation électronique dans la soirée je suppose un mail automatique?.

-----  
Par osram

Puisque vous l'avez fait dans les règles et que vous avez confirmation, tout devrait rentrer dans l'ordre.